

DEC190784DR12

**Décision relative aux tarifs des prestations de la Fédération 3C, Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition, FR3512, intitulée « hébergement animalerie ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse.

**Vu** la décision n°180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie réalisé par la Fédération 3C, FR3512, sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par espèce d'animal et par jour. (TVA au taux en vigueur).

Coût journalier d'hébergement par espèce				
Espèces hébergées	T1 Coût complet avec marge 15%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors dépendances de personnel permanent	T3 Coût complet hors dépendances de personnel permanent, hors amortissement du matériel et hors PPE
Rats	0,89	0,78	0,29	0,28
Souris	0,79	0,69	0,26	0,25
Souris transgéniques	0,79	0,69	0,26	0,25
Cobayes	2,68	2,33	0,88	0,85

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/03/2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS<sup>1</sup>

Fait à Marseille, le 21/02/2019.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

<sup>1</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.